

Annexe

Département de Maine-et-Loire

Schéma départemental de développement de la lecture publique

2025-2030

Introduction

Le soutien à la lecture publique est une compétence obligatoire depuis 1986, affirmée dans l'article L. 330-1 du code du patrimoine et précisée par la version en vigueur depuis le 23 décembre 2021 ([Modifié par LOI n°2021-1717 du 21 décembre 2021 - art. 9](#)) :

« Les bibliothèques centrales de prêt, transférées aux départements, sont dénommées bibliothèques départementales. Les départements ne peuvent ni les supprimer, ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner. »

La Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique précise leurs missions à l'échelle du département à l'article 10 :

« 1° De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;

« 2° De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 3° De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;

« 4° De contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 5° D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

Le Conseil départemental a de son côté défini de grandes priorités pour le déploiement de sa politique culturelle et affirmé son engagement pour une culture partagée avec l'ensemble des territoires, accessible pour tous, innovante et attractive. A cet effet, il a soutenu depuis 40 ans la construction et la structuration du premier réseau culturel de proximité que constituent les bibliothèques pour l'ensemble des habitants.

Il reste cependant des inégalités d'accès à la lecture publique dans le département, qui fondent la volonté du Département de Maine-et-Loire de déployer un schéma de développement de la lecture publique, afin d'accompagner les collectivités dans le positionnement de leurs bibliothèques à la croisée des enjeux culturels, éducatifs, sociaux et scientifiques et permettre un égal accès de tous aux savoirs et à la création littéraire et artistique.

Sommaire

- I- Une démarche participative pour l'élaboration du schéma de développement de la lecture publique**
- II- Le réseau départemental de lecture publique : diagnostic**
- III- Le BiblioPôle : une médiathèque départementale en mutation**
- IV- Les axes prioritaires et actions**
- V- Calendrier, suivi, évaluation**
- VI- Annexes**

I- Une démarche participative pour l'élaboration du schéma de développement de la lecture publique

Le Pré-Contrat Départemental Lecture (CDL) signé en 2024 avec l'Etat pour une année a permis d'explorer les pistes d'actions pour renforcer la structuration de la lecture publique en Maine-et-Loire et l'adéquation des services rendus par la médiathèque départementale aux besoins du territoire et de ses habitants.

Dans le cadre du Pré-CDL et afin d'assurer le renforcement des missions définies par la loi, et de continuer à mettre en œuvre les priorités politiques retenues par le Département, une enquête sur les besoins du territoire en matière de service de lecture publique a été commandée auprès d'un cabinet de conseil en stratégie et action culturelle spécialisé dans les démarches participatives.

L'objectif était de mener une concertation avec les acteurs du territoire départemental afin d'adapter les services au plus près des besoins locaux et de se projeter pour « agir ensemble pour la lecture publique », intitulé retenu pour la démarche.

Le cabinet Artizest a mené ce travail auprès des bibliothécaires bénévoles, salariés et élus avec la participation de l'ensemble de l'équipe du BiblioPôle, entre le mois de novembre 2024 et le mois de mars 2025. L'enquête en ligne a été complétée par trois ateliers de concertation sur les thématiques les plus prégnantes issues de l'enquête. La démarche a rencontré un franc succès avec une participation importante (environ 500 répondants à l'enquête et des ateliers complets).

Il en a résulté des préconisations pour le futur schéma départemental de développement de la lecture publique en Maine-et-Loire, et des axes stratégiques qui sont au croisement des missions définies par la loi, des engagements politiques du Département de Maine-et-Loire et des besoins exprimés par les partenaires.

L'ensemble de la démarche a permis d'impliquer la direction de la culture et du patrimoine par des échanges réguliers avec son directeur, les conseillers départementaux grâce à la présence du vice-président en charge de la culture et du patrimoine aux côtés de la conseillère livre et lecture de la DRAC Pays-de-la-Loire lors des 4 comités de pilotage de suivi et validation des décisions. La Direction générale a également bénéficié d'une présentation de la restitution de l'enquête et des préconisations qui en découlent.

L'analyse des modalités de mise en œuvre de ces préconisations s'appuie également sur la participation des agents du BiblioPôle et des acteurs des territoires concernés avec des phases d'expérimentation et de test, qui permettront d'adapter au mieux les services en fonction des besoins locaux et des moyens et forces en présence.

Enfin, une fois le schéma voté par l'assemblée départementale, il sera publié sur le site du BiblioPôle à l'attention de tous (partenaires, élus, usagers et habitants de Maine-et-Loire) et présenté aux partenaires et aux élus locaux pour une bonne appropriation de chacun.

II- Le réseau départemental de lecture publique : diagnostic

1- Le contexte national : des pratiques culturelles et sociales en évolution constante

Les pratiques culturelles des Français se diversifient avec une montée en force des pratiques numériques et du temps passé devant les écrans. De nouveaux modes de lecture et d'accès aux savoirs et à la création viennent alimenter des pratiques de plus en plus diversifiées, qui réaffirment le besoin d'espaces de partage et de convivialité en grande proximité¹.

Pour répondre à ces besoins, les bibliothèques, premières portes d'entrée à la culture de proximité, s'adaptent et proposent des services proches des tiers lieux² en plus de leurs fonctions traditionnelles de prêts³. Elles s'affirment notamment comme des lieux de citoyenneté et de lien social⁴ comme l'a montré la crise du Covid-19 et doivent faire évoluer leurs espaces, leurs compétences et leurs modes de fonctionnement ou d'organisation.

Dans ce contexte, le Département avec le BiblioPôle joue une rôle essentiel d'accompagnement de ces mutations auprès des collectivités locales et des professionnels et bénévoles des bibliothèques de Maine-et-Loire, qui s'engagent dans ces évolutions de façon inégale.

2- Le contexte territorial du Maine-et-Loire⁵

Le contexte territorial et administratif du Maine-et-Loire influence fortement la structuration de la lecture publique. La population est en forte croissance ces dernières années et se concentre autour des agglomérations principales (Angers, Cholet, Saumur) et le long des

¹ <https://www.culture.gouv.fr/Media/medias-creation-rapide/Chiffres-cles-2022-Pratiques-culturelles-Fiche.pdf>

² <https://www.observatoire-culture.net/essaiment-tiers-lieux-equipements-culturels-butinent/>

³ <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/livre-et-lecture/le-livre-et-la-lecture-en-france2/les-bibliotheques-en-france2/les-bibliotheques-territoriales-se-transforment>

⁴ <https://www.observatoire-culture.net/livres-lien-social-bibliotheques-coeur-transitions-sociales/>

⁵ https://melinfo.cg49.fr/fileadmin/Melinfo/Ressources_documentaires/cartographie/1_carnet_generalites_BD.pdf

voies de communication. Les territoires présentent des caractères plus ruraux en s'éloignant de ces pôles, même s'il existe des « bourgs-centres » identifiés comme pôles de services structurants au cœur de bassins de vie, auxquels s'adosse le développement de la lecture publique.

D'autre part, depuis 2015, la création de nombreuses communes nouvelles et le regroupement des EPCI de 28 à 9 a clarifié le paysage territorial sur lequel les collectivités s'appuient pour le développement des réseaux de lecture publique (à l'échelon des communes nouvelles et des EPCI).

Du point de vue démographique, la population départementale est plutôt jeune, avec des niveaux de formation globalement peu élevés et une sous-représentation des catégories socio-professionnelles les plus « consommatrices » de services culturels. Il existe d'ailleurs plusieurs territoires menant des politiques prioritaires, tant en milieu urbain (Quartiers Prioritaires de la Ville autour d'Angers, Cholet et Saumur) qu'en milieu rural dans les 4 EPCI du nord du département (ZRR Zone de Revitalisation Rurale), territoires qui correspondent aux zones peu développées dans le domaine de la lecture publique.

3- Une couverture territoriale en bibliothèques inégale

Le Maine-et-Loire se caractérise par un grand nombre de lieux de lecture (224) avec une importante couverture assurée par des réseaux de bibliothèques : 20 réseaux dont 5 au niveau intercommunal, assez bien structurés, mais avec des équipements de niveaux divers et ne répondant pas toujours aux besoins actuels des habitants si l'on considère la surreprésentation des points lecture. L'offre est ainsi insuffisamment qualifiée et inégalement répartie sur le territoire.

En effet, si l'on excepte le réseau d'Angers, sur les 214 lieux de lecture du réseau du BiblioPôle, les points lecture représentent 124 lieux et les bibliothèques relais 60 sites, alors que les médiathèques municipales ou intercommunales répondant aux exigences actuelles ne sont qu'au nombre de 30, dont seulement 7 rayonnent au-delà des limites de la commune d'implantation. Enfin, certains EPCI restent sous-dotés en équipements de lecture publique. On remarque notamment que la superficie moyenne des équipements de Maine-et-Loire (211 m²) est inférieure aux moyennes régionale (247 m²) et nationale (282 m²).

Si les dépenses d'acquisition correspondent aux moyennes régionales et nationales, elles sont néanmoins marquées par de très fortes disparités entre les réseaux structurés et les bibliothèques répondant aux exigences actuelles, et les autres lieux de lecture, ce qui génère des inégalités pour les habitants. Cela implique également des besoins très différents en renfort de collections de la part du BiblioPôle.

Ainsi, si l'on se réfère aux classements établi par l'Observatoire de la lecture publique, seuls 27% des établissements correspondent aux trois premières catégories, celles qui offrent la meilleure qualité de service aux usagers, alors que celles-ci représentent 45% au niveau national.⁶

⁶ https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2024/12/Chiffres-cles-interregionaux-Fill2024_planches.pdf

La présence de nombreux points lecture montre une vitalité locale de l'engagement citoyen et l'importance du livre et de la lecture pour les habitants. C'est une force pourtant insuffisante en terme de qualification et niveau de services rendus à la population, que les collectivités doivent soutenir et enrichir. Cela passe par la construction de nouveaux équipements, l'embauche de personnels qualifiés, le soutien à la structuration des réseaux existants et le déploiement de nouveaux réseaux (nombreux sont les réseaux constitués au niveau des communes nouvelles et non au niveau intercommunal). En effet, la mise en commun permet d'accroître les niveaux de services rendus en terme de collections disponibles, d'actions culturelles, de médiation numérique et d'accueils divers pour tous.

Le conventionnement existant est un levier important de l'action départementale et a permis le développement des réseaux et la qualification des services rendus en termes d'horaires d'ouverture, et de budget, mais il reste à consolider et à adapter aux exigences actuelles des bibliothèques tiers lieux de proximité.

4- Un manque de professionnalisation du réseau départemental

L'abondance de bénévoles est un marqueur départemental, qui révèle l'importance de la place attribuée à la lecture publique par les habitants de Maine-et-Loire mais nécessite l'apport d'un soutien important de la part des collectivités afin de renforcer leurs compétences pour répondre aux besoins des habitants.

Hors Angers, on dénombre 3 000 bénévoles en 2024 pour 230 salariés qualifiés, soit 92% de bénévoles pour seulement 8% de professionnels. Les dépenses moyennes de masse salariale par établissement sont bien en dessous des moyennes nationale (107 557 euros) et régionale (82 169 euros)⁷ avec 42 500 euros.

Cela a un impact sur l'accessibilité des bibliothèques et sur leur amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire, qui n'est que de 8 heures en moyenne, soit 4 heures en dessous de la moyenne nationale. D'après l'Atlas des bibliothèques territoriales publié par le Ministère de la Culture et les résultats de l'enquête Neoscrib menée sur les données 2023⁸, le Maine-et-Loire est aussi en dessous des moyennes régionales avec seulement 23,5% des bibliothèques ouvertes 10 heures par semaine ou plus, pour 35 % au niveau régional et 49% au niveau national. Enfin, seuls 32% des bibliothèques sont ouvertes quatre jours par semaine pour 40% au niveau régional et 48% au niveau national.

D'autre part, la continuité de service public peut difficilement reposer sur des bénévoles vieillissants et de plus en plus difficilement remplacés, comme partout en France. Enfin, le manque de qualification ne permet pas de développer les services liés au numérique dans les domaines culturels et sociaux pourtant très demandés. On sait aujourd'hui⁹ que seuls 39% des personnes fréquentant les bibliothèques y sont inscrites pour emprunter des documents, tellement les usages se diversifient.

⁷ *Atlas des bibliothèques territoriales*, Ministère de la Culture, 2023 :
<https://shs.hal.science/halshs-04444109>

⁸ <https://neoscrib.culture.gouv.fr/>

⁹ TMO et Ministère de la Culture, *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016*.

Il importe donc de renforcer le nombre de professionnels et salariés pour qualifier l'action des collectivités et permettre un véritable accès de tous aux ressources documentaires, culturelles, éducatives et sociales des bibliothèques. Actuellement, le taux d'inscrit s'élève à 11,4% de la population, ce qui reste faible au regard de la moyenne nationale de 17%, avec de fortes inégalités entre les territoires, selon le niveau de structuration et de professionnalisation des équipements.

III- Le BiblioPôle : une médiathèque départementale en mutation

1- Les services proposés aux partenaires

Les collections et leur diffusion

Le BiblioPôle propose en prêt 248 162 documents physiques et numériques (60% sont répartis dans les bibliothèques du réseau départemental), renouvelables selon trois modalités : les tournées bibliobus encore majoritaires, l'accueil sur place et le service de réservations à développer afin de répondre mieux et plus rapidement à la demande des partenaires et des usagers.

La constitution et la gestion des collections sont encadrées par une charte documentaire adoptée par le Conseil départemental en commission permanente le 30 avril 2025¹⁰. Elle est le document de référence de la politique documentaire de la médiathèque départementale, régissant les principes de sélection, d'acquisition et de régulation. Elle informe les utilisateurs et les partenaires du BiblioPôle des orientations de développement et de gestion de ses collections. Elle vise à garantir l'accès de tous les publics à une offre documentaire diversifiée et adaptée aux besoins de chacun, tout en intégrant les évolutions sociales, culturelles et scientifiques.

Chaque agent du BiblioPôle contribue selon son domaine de compétence au circuit documentaire en sélectionnant, achetant, traitant, équipant et valorisant des documents sur tous supports matériels ou numériques (livres, CD, vinyles, DVD, ressources numériques, jeux de société). Classées, triées, mises en valeur malgré un bâtiment peu adapté, les collections sont présentées et partagées avec les partenaires par le biais de comités de sélection, d'outils de médiation et d'actions culturelles (appels à projets nombreux tout au long de l'année).

Les formations

Le BiblioPôle propose une quarantaine de formations par an qui touchent environ 700 personnes, professionnelles et bénévoles de la lecture publique, mais aussi des champs du social, de la petite enfance et de l'éducation.

Ce service est en pleine évolution et doit s'adapter à une profession en mutation. Jusque-là réparties en trois rubriques, la professionnalisation des bénévoles et personnes en reconversion, la connaissance des œuvres et des artistes et les nouveaux usages et outils, il s'enrichit depuis l'année dernière des différents enjeux du métier de bibliothécaire : le développement durable et l'inclusion de tous les publics ou la transition écologique, la transition numérique, l'éducation aux médias et à l'information, l'éducation artistique et culturelle, la démocratie participative et les démarches d'expérimentation avec les publics.

Ces champs d'investigation sont destinés à se développer à l'avenir comme le renforcement de l'accompagnement des réseaux par le déploiement de formations sur mesure et structurantes pour la lecture publique.

¹⁰ https://bibliopole.maine-et-loire.fr/images/Bibliotheques/Missions/Charte_documentaire.pdf

L'aide, le conseil et l'accompagnement de projets

Le BiblioPôle accompagne les projets de nouvelles bibliothèques (constructions, rénovations) ou de nouveaux services par le biais de ses missions d'ingénierie, qui sont à renforcer dans les années à venir pour mieux répondre aux besoins actuels des usagers.

Moins d'une dizaine de projets sont accompagnés annuellement pour l'aide à la structuration de réseaux (conseil et aide à l'investissement), aux constructions et aménagements de bibliothèques, à l'informatisation, à l'action culturelle, à la mise en place de politiques documentaires ou autres éléments de structuration comme les projets d'établissements et schémas intercommunaux. Afin de développer cette mission devenue indispensable, une montée en compétences des équipes sera nécessaire.

La médiation, l'action culturelle

Le BiblioPôle propose actuellement des matériels, outils d'animation et appels à projets d'action culturelle et de médiation pour le soutien à la création contemporaine dans les domaines du cinéma, de la musique, de l'album pour la jeunesse, de la bande-dessinée, et pour les publics prioritaires du département : la petite enfance, l'adolescence, les publics éloignés de la culture, en situation de handicap ou fragilisés socialement dans une optique de lutte contre les discriminations.

Le numérique

Enfin, le champ du numérique est investi grâce aux ressources numériques (presse en ligne, cinéma, autoformation, offre jeunesse, livres numériques, etc.) et à la sensibilisation des acteurs à la médiation numérique (outils d'animation, formations, ateliers fablab, réalité virtuelle, jeux vidéo, sélections documentaires) et à l'accompagnement des nouveaux usages. Le champ d'intervention est vaste et demande encore à être développé pour répondre aux besoins actuels de la société afin de lutter contre les inégalités d'accès.

2- Les moyens actuels

Le bâtiment et les véhicules

Le bâtiment date de 1989. Les travaux ponctuels d'isolation ou de mise aux normes d'accessibilité s'avèrent insuffisants pour cet équipement daté qui reste majoritairement tourné vers le stockage de documents, et ne permet pas une mise en valeur des collections et des outils d'animation, de médiation culturelle ou numérique. D'autre part, les espaces sont peu propices à l'accueil des partenaires pour du choix de documents sur place ou encore des temps de travail en concertation ou de conseil. Outre cet espace d'accueil, il manque un espace conséquent pour le déploiement du service de réservation en connexion avec le garage. Enfin, la salle de formation mériterait d'être mieux équipée en mobiliers, équipements numériques et possibilités de modularité.

L'équipe

L'équipe est constituée de 20 agents (soit 19,3 équivalents temps pleins) : trois agents de catégorie A, 11 agents de catégorie B et 6 agents de catégorie C. Une réflexion est engagée sur l'organisation du service en termes de moyens et de répartition des missions afin de répondre aux enjeux actuels des bibliothèques.

IV- Les axes prioritaires et actions

Le diagnostic territorial et l'enquête « Agir ensemble pour la lecture publique » ont fait émerger ou conforté des besoins de professionnalisation et de renforcement des compétences des équipes, d'amélioration de la circulation des documents sur le territoire et de l'accès aux ressources du BiblioPôle. Par ailleurs, il ressort un fort besoin d'accompagnement en ingénierie culturelle et territoriale.

Une attention particulière sera portée aux questions de structuration des services, des réseaux et d'émergence de nouveaux équipements, de médiation numérique et de développement culturel auprès de tous les publics, plus spécifiquement en direction des plus fragiles (éloignés de la lecture et de la culture, en situation de handicap, d'illettrisme ou de discrimination).

Le schéma se déploiera ainsi autour de 3 axes prioritaires :

- Accompagner la professionnalisation et le développement des compétences des acteurs de la lecture publique ;
- Favoriser l'inclusion et l'élargissement des publics dans les bibliothèques ;
- Soutenir le développement des bibliothèques et des réseaux de lecture publique.

1- Axe 1 : Accompagner la professionnalisation et le développement des compétences des acteurs de la lecture publique

Le paysage régional et national montre que le niveau départemental est particulièrement pertinent pour la formation des acteurs de la lecture publique avec des propositions de proximité, qualitatives et bien adaptées aux besoins des bibliothécaires. La formation est un levier important de développement de services de qualité, attractifs et innovants, et ce particulièrement pour les bibliothèques, premières portes d'accès à la culture en proximité avec les habitants, dont les besoins évoluent rapidement.

L'enquête en ligne et les ateliers participatifs ont d'ailleurs souligné un besoin important de renforcement des compétences des équipes, confortant le rôle majeur du BiblioPôle en tant que centre de formation.

1.1 Développer des modalités de formation innovantes et diversifiées

Il s'agit donc de développer les propositions existantes, de qualifier et diversifier l'offre avec des modalités de formation innovantes s'appuyant sur les pédagogies actives.

Par ailleurs, le développement de formations territorialisées, co-construites avec les partenaires de la lecture publique et des champs culturels, sociaux et éducatifs, pourra faire levier et accompagner la création ou le renforcement de nouveaux services et espaces adaptés aux besoins des usagers. L'association de modalités de coaching pour l'accompagnement ciblé des professionnels en fonction de leurs besoins aux propositions

de formations viendra renforcer la mise en œuvre immédiate des acquis. Une attention particulière sera portée au déploiement de politiques documentaires formalisées.

- Co-construction de formations territorialisées et implémentation d'une offre de coaching (individuel ou d'équipe) pour les réseaux notamment.
- Structuration et expérimentation de diverses propositions de suivi post-formation pour améliorer l'impact et la mise en œuvre des apprentissages acquis lors des formations au BiblioPôle (rendez-vous 6 mois après, suivi par email, accompagnement au projet, actions, etc.).
- Propositions de modalités de formation variées favorisant la mise en pratique et l'action immédiate (prototypage) via les pédagogies actives.

1.2 Poursuivre et renforcer la formation des professionnels et bénévoles (formation initiale au métier de bibliothécaire, politique documentaire, numérique, enjeux actuels de la lecture publique)

Ainsi, un plan de formation en adéquation avec les enjeux de lecture publique actuels pourra être déployé autour de l'accès au numérique, l'inclusion des publics, la sensibilisation au développement durable et à la transition écologique, l'accès à la création contemporaine et l'éducation artistique et culturelle, l'accès à l'information (Education aux Médias et à l'Information) et la démocratie participative (parcours usagers, participation des habitants, bibliothèques troisième lieu, tiers lieux).

Il est aussi essentiel de poursuivre et renforcer la construction d'un parcours de formation initiale au métier de bibliothécaire à destination des bénévoles et personnes en reconversion professionnelles, afin de soutenir le travail engagé par les responsables de réseaux.

- Formation des bénévoles et personnels non qualifiés ou en reconversion (consolidation et enrichissement de la formation initiale au métier de bibliothécaire).
- Campagne de sensibilisation à l'ensemble des professionnels sur la nécessité d'une politique documentaire formalisée.
- Plan de formation en adéquation avec les enjeux actuels de la société et de la lecture publique.

1.3 Outiller les professionnels sur les thématiques techniques

Enfin, la mise à disposition de livrables issus des formations sur le portail et le renforcement des échanges entre pairs pour les professionnels confrontés aux évolutions permanentes des usages et des besoins culturels et sociaux des habitants seront privilégiés.

- Enrichissement de la boîte à outils (fiches pratiques, MOOC, tutoriels et parangonnage).
- Constitution de groupes d'entraide pair-à-pair sur les questions de politique documentaire (veille commune pour l'acquisition de fonds, notamment pour les fonds « jeux »).
- Création de livrables au sein des formations données au BiblioPôle et commande d'outils et de fiches pratiques à mettre sur le portail pour un partage plus large.

2- Axe 2 : Favoriser l'inclusion et l'élargissement des publics dans les bibliothèques

Les bibliothèques sont confrontées comme tous les services publics aux enjeux d'inclusion des publics dans toute leur diversité, afin de contribuer à la création d'une société la plus démocratique possible. Ainsi, le Département participe par ses actions à offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs.

L'enquête a d'ailleurs montré une attente des acteurs des bibliothèques dans le soutien du BiblioPôle pour le développement de services en direction de publics cibles peu touchés actuellement, hormis la petite enfance et les séniors. Il a été aussi identifié le besoin d'apporter une aide à la médiation numérique pour lutter contre l'illectronisme et favoriser l'appropriation des contenus numériques par les usagers et les bénévoles.

2.1 Poursuivre le développement de collections et services de médiation à destination des publics empêchés ou éloignés de la culture avec les partenaires du champ social

Le rôle social du Département et la priorité politique donnée pour une culture accessible pour tous a entraîné le développement de services à destination de différents publics cibles en partenariat avec les bibliothèques, les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) et la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

Il s'agira de poursuivre le développement de collections et services de médiation à destination de ces publics avec les partenaires du champ social et de soutenir le réseau départemental dans la connaissance des publics et de leurs besoins. La mise en place de collections spécifiques dédiées sera accompagnée d'outils et d'actions de médiation ainsi que d'un programme d'actions culturelles inclusives.

- Soutenir le réseau départemental dans la connaissance des publics spécifiques et de leurs besoins.
- Poursuivre le développement et l'élargissement des collections spécifiques dédiées (EJA, FAL, FLE, DAISY) et poursuivre le maillage sur le territoire de l'offre en édition accessible et adaptée.

- Aider les bibliothécaires, partenaires sociaux et usagers à l'appropriation de ces collections par la mise en place d'outils et actions de sensibilisation et de médiation.
- Démocratiser l'accès à la culture et aux bibliothèques en proposant un programme d'actions culturelles inclusives.

2.2 Impulser et soutenir les démarches d'inclusion numérique en bibliothèque

La présence du BiblioPôle auprès des territoires permettra de réaffirmer le rôle des médiathèques dans l'appropriation de la transition numérique par les habitants, d'améliorer l'accessibilité de l'offre de ressources numériques et sa prise en main via des ateliers de sensibilisation. Le déploiement d'actions d'éducation aux médias et à l'information (EMI), de sensibilisation à la transition écologique et de l'impact environnemental du numérique dans les bibliothèques, viendra renforcer cette démarche.

- Réaffirmation du rôle des médiathèques dans l'inclusion et la transition numérique.
- Amélioration de la pertinence de l'offre de ressources numériques, de sa prise en main et sa découvervabilité.
- Soutien de l'Education aux médias et à l'information (EMI) en bibliothèque (lutte contre les fake news et démarche scientifique).
- Accompagnement à la transition écologique et sensibilisation à l'impact environnemental du numérique.

2.3 Soutenir le développement culturel et l'Education Artistique et Culturelle (EAC) au sein du réseau des bibliothèques

Le BiblioPôle continuera à apporter son soutien au développement culturel et à l'EAC au sein du réseau des bibliothèques par le conseil et l'aide à la valorisation des collections et à leur médiation.

- Conseil et aide à la valorisation des collections, à leur médiation vers des publics prioritaires du Département et au développement d'actions culturelles.
- Soutien à la création contemporaine par le développement et la valorisation des collections (médiation et action culturelle) dans les domaines cibles : cinéma, musique, album illustré, bande-dessinée, littérature.
- Proposition de ressources pour la médiation et l'action culturelle dans les bibliothèques (outils d'animation, temps forts, matériels, appels à projet, comités).

3- Axe 3 : Soutenir le développement des bibliothèques et des réseaux de lecture publique

Une partie importante des missions des médiathèques départementales telles que définies dans la loi, concerne le soutien au développement des bibliothèques et des services de lecture publique.

L'enquête a permis de faire émerger des besoins importants en termes d'intensification du renouvellement des collections diffusées dans les bibliothèques, avec pour objectif l'élargissement du choix et l'adaptation aux besoins locaux fort divers selon la taille et la qualification de l'équipement.

Des besoins apparaissent également concernant l'aide et le conseil en ingénierie pour les projets de nouveaux services, de construction ou de rénovation, mais aussi la structuration des réseaux avec le soutien à la formalisation des pratiques (projets d'établissements, schémas). Les partenaires ont également souligné la nécessité de renforcer la mise en ligne de documents techniques pour favoriser leurs pratiques en autonomie.

Enfin, le conventionnement actuel court jusqu'en 2027 et doit être repensé pour répondre aux enjeux du territoire en matière de bâtiment, de professionnalisation, de compétences et d'ouverture avec une plus grande amplitude horaire et des budgets d'acquisition, de médiation ou d'action culturelle adaptés.

3.1 Renforcer la qualité du maillage documentaire et optimiser la circulation des collections

Il s'agira d'expérimenter la mise en œuvre d'une navette départementale. Celle-ci prendra la forme d'une desserte de forme hybride, avec l'emploi complémentaire d'un bibliobus et d'une navette (assurée par un véhicule de type fourgon), afin de mieux répondre aux demandes ciblées de la part des bibliothèques partenaires et de leurs usagers et de gagner en réactivité. Cela impliquera le développement du service de réservations et l'amélioration de l'accueil sur place au BiblioPôle grâce à une refonte des modalités d'accueil et un réaménagement des espaces publics. Cela permettra le travail en collaboration avec les partenaires et la mise en valeur des collections et des outils de médiation.

- | |
|--|
| •Expérimentation d'une navette départementale régulière. |
| •Développement du service de réservations avec une possibilité d'accès ouverte aux usagers des bibliothèques. |
| •Amélioration de l'accueil sur place au BiblioPôle : refonte du service accueil et réaménagement des espaces publics pour permettre le travail en collaboration et la mise en valeur des fonds et des outils de médiation. |

3.2 Renforcer l'aide en ingénierie de lecture publique auprès des partenaires

Il est essentiel de renforcer l'aide en ingénierie de lecture publique auprès des partenaires avec un accent porté sur la formalisation de documents stratégiques, l'évaluation, le plaidoyer en faveur des politiques de lecture publique, l'impulsion de projets de nouveaux services, de construction ou de rénovation de bibliothèques ou encore de structuration de réseaux.

Cela implique le renforcement du rôle des bibliothécaires référents de territoire en ingénierie de lecture publique, et leur montée en compétences pour l'accompagnement à la conduite de projets.

Enfin, cela pourra s'accompagner d'une refonte de la boîte à outil en ligne avec des propositions adaptées aux besoins thématiques des professionnels et bénévoles, une diversification des formats et une mise à disposition d'outils créés et testés par les bibliothécaires sur le terrain (mutualisation).

- Aide à la formalisation de documents stratégiques, à l'évaluation et au plaidoyer en faveur des politiques de lecture publique.
- Impulsion de projets de nouveaux services, construction ou rénovation de bibliothèques, structuration des réseaux.
- Renforcement du rôle des bibliothécaires référents de territoire en ingénierie de lecture publique et montée en compétences pour l'accompagnement à la conduite de projets.
- Refondre et consolider la boîte à outil en ligne : politique documentaire et collections, structuration et évolution, gestion et administration, communication, participation et relation usager, publics spécifiques et accessibilité, médiation et actions culturelles.

3.3 Faire évoluer le conventionnement

Le dispositif de conventionnement actuel définissant les engagements entre le Département et les collectivités partenaires en matière de lecture publique se termine fin 2027. D'autre part, la définition des axes du schéma en 2025 entraîne la mise en place de nouveaux services rendus par le BiblioPôle, qu'il importe de faire apparaître dans la formalisation de ces partenariats. Enfin, de nouvelles exigences nécessaires au développement de la lecture publique en Maine-et-Loire doivent être prise en compte en lien avec le diagnostic établi en 2025 et les résultats de l'enquête « Agir ensemble pour la lecture publique » de 2024-2025.

Il s'agit donc de réaffirmer l'engagement du Département auprès des collectivités dans le soutien au développement de la lecture publique, de proposer de nouvelles modalités de partenariats adaptées aux réalités locales, aux pratiques culturelles actuelles des Français et aux exigences de la loi de 2021. Il conviendra d'intégrer les nouveaux services proposés par le BiblioPôle dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique.

Par ailleurs, depuis 2021, l'Association des Bibliothécaires Départementaux (ABD) et l'Observatoire de la lecture publique du Ministère de la Culture ont réécrit la typologie des bibliothèques à partir de critères plus modulables, ce qui rend caduque l'actuelle répartition des lieux dans le conventionnement proposé par le Maine-et-Loire. Cette typologie est reprise dans les rapports annuels et l'analyse des services au niveau national. Il importe donc de réévaluer la répartition des lieux en fonction de cette nouvelle typologie pour favoriser les analyses comparatives.

Le conventionnement actuel est assez complexe et mériterait d'être repensé pour une meilleure lisibilité des parties prenantes afin d'en favoriser la portée incitative. L'équité des services rendus par le Département doit rester au cœur du dispositif. Il reste cependant important de distinguer les réalités locales avec d'une part une majorité de bibliothèques intégrées à des réseaux intercommunaux ou communaux (communes nouvelles) et encore un certain nombre de bibliothèques indépendantes.

- Intégrer la nouvelle typologie dans la représentation du territoire.
- Proposer une équité de services avec des critères communs pour tendre vers un service à la population de qualité et gagner en lisibilité.
- Définir des modalités d'intervention par niveau d'organisation territoriale : intercommunalité ou communes (nouvelles ou pas).

V- Calendrier, suivi, évaluation

Le schéma départemental de développement de la lecture publique sera mis en œuvre de 2025 à 2030. Le suivi de sa mise en œuvre sera effectué conjointement avec le suivi du Contrat Départemental Lecture signé avec l'Etat sur les mêmes axes jusqu'en 2028 (annexe).

Un comité de pilotage composé du Vice-Président à la culture et au patrimoine, du directeur de la culture et du patrimoine, de la DRAC Pays de la Loire et de l'équipe de direction du BiblioPôle suivra sa mise en œuvre annuellement.

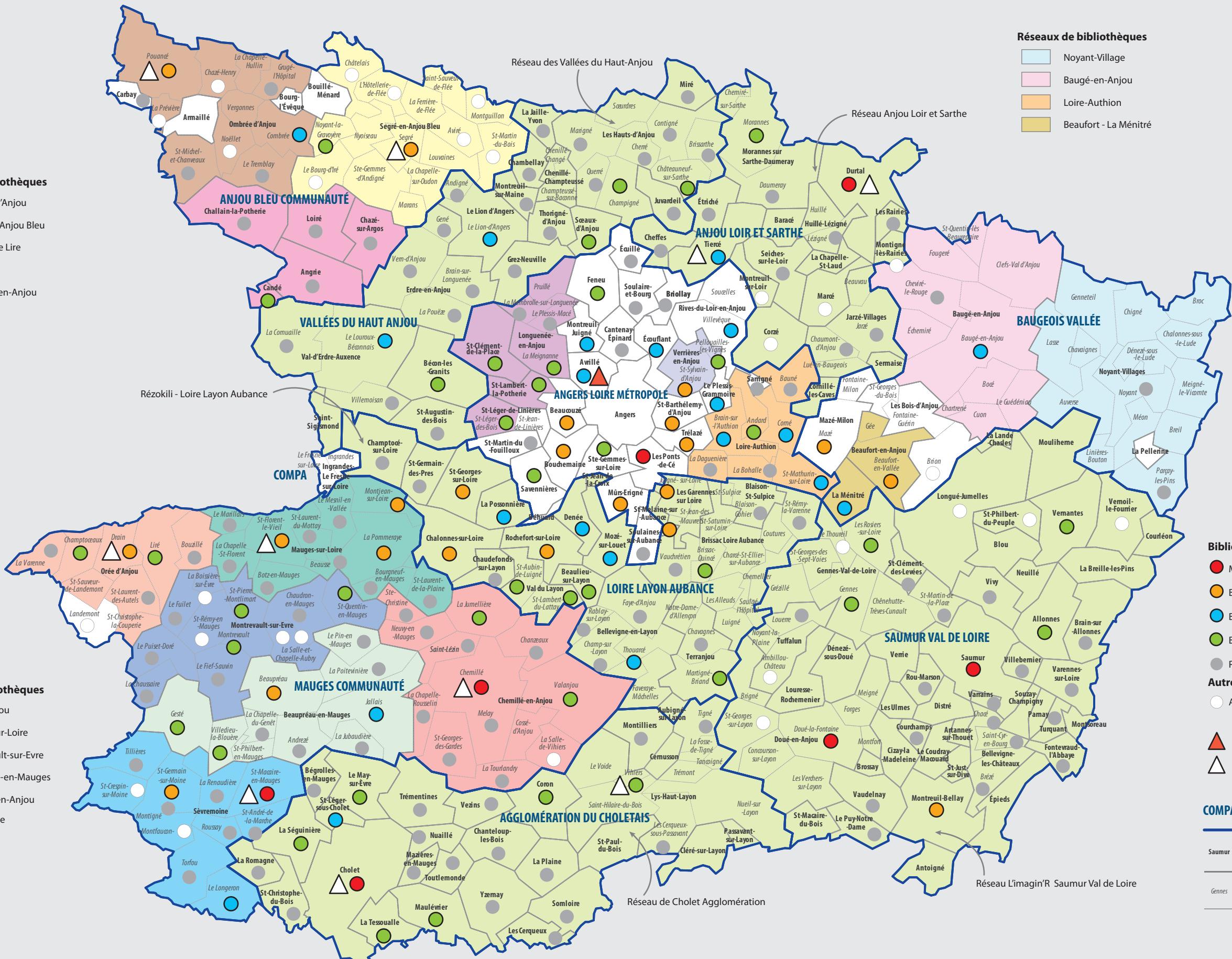
Une évaluation annuelle sera effectuée à partir des indicateurs présents dans les fiches actions dudit schéma (annexes).

VI- Annexes

- Carte des bibliothèques
- Charte documentaire
- Fiches actions

Le présent Schéma départemental de développement de la lecture publique a été adopté par le Conseil départemental lors de sa séance du 15/10/2025.

RÉSEAU BIBLIOPÔLE DE MAINE-ET-LOIRE EN 2024



ANJOU

Médiathèque Départementale de Maine-et-Loire

Charte documentaire du BiblioPôle

2025 - 2029

Préambule

La présente charte est un texte constitutif de la politique documentaire de la médiathèque départementale de Maine-et-Loire. Elle est destinée à informer les bibliothèques partenaires, les usagers et les élus des principes généraux et des modalités de gestion des collections du BiblioPôle.

Cette charte documentaire s'appuie d'une part sur les grands principes de la lecture publique et sur les missions de service public des bibliothèques et d'autre part sur les orientations et moyens définis par le Conseil départemental de Maine-et-Loire.

Ce cadre est complété par un plan de développement des collections, plus technique et précis, qui définit les modalités d'accroissement des collections, servant à la gestion interne.

Cette charte valable pour une durée de 5 ans, sera réactualisée en fonction de l'évolution des connaissances, des mutations des moyens de diffusion du savoir et du développement du réseau de lecture publique sur le Département.

Enfin, la rédaction de cette charte répond à l'obligation faite aux collectivités territoriales dans la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique :

Article 7 (Art. L. 310-6) : « Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement ».

I - LES MISSIONS PRINCIPALES DU BIBLIOPÔLE ET L'OFFRE DOCUMENTAIRE

Le BiblioPôle soutient le développement de la lecture publique sur le Maine-et-Loire en apportant des ressources, en proposant des formations et du conseil aux bibliothécaires et à leurs élus.

A ce titre, elle :

- **forme** les bibliothécaires, salariés et bénévoles, tout au long de leur carrière (formation initiale et continue).
- **accompagne** les projets techniques et stratégiques des collectivités en matière de lecture publique.
- **impulse** des projets d'action culturelle, de médiation numérique, en particulier en direction des publics spécifiques.
- **prête** des documents et ressources pour enrichir les fonds des bibliothèques (livres, CD, DVD, jeux, matériels d'animation et numériques).

En ce qui concerne spécifiquement cette offre documentaire, qui reste le cœur de l'activité d'une bibliothèque, elle fait l'objet d'un travail partagé par l'ensemble des agents du BiblioPôle.

Chacun contribue, selon son domaine d'activité, au circuit documentaire, en sélectionnant, acquérant, traitant et équipant des documents sur tous supports matériels ou numériques : livres imprimés, supports audiovisuels, jeux vidéo, ressources numériques, jeux de société. Les collections du BiblioPôle sont également mises en valeur dans les magasins, les bibliobus, grâce à un classement adapté et un tri régulier.

Elles sont aussi présentées par le biais d'outils de médiation, de comités de sélection et de bibliographies réalisées en collaboration avec les bibliothécaires partenaires. La médiation est au cœur du métier de bibliothécaire depuis une vingtaine d'année. Elle joue un rôle déterminant pour permettre l'accès de tous aux collections et à leurs contenus.

Le réseau des bibliothèques partenaires du BiblioPôle

La médiathèque départementale de Maine-et-Loire travaille étroitement auprès de plus de 230 bibliothèques du territoire. Une grande majorité d'entre elles sont intégrées au sein de 20 réseaux.

Près de 100 000 lecteurs sont inscrits dans les bibliothèques partenaires du BiblioPôle, soit 15% de la population des communes desservies, ce qui témoigne d'un réel intérêt de la part du public résidant sur ce territoire. 230 professionnels et plus de 3 000 bénévoles participent à l'animation de ce réseau.

Les bibliothèques partenaires du BiblioPôle se répartissent selon une typologie définie en fonction de la population desservie, du budget d'acquisition, de la surface de la bibliothèque, du nombre d'heures d'ouverture, du nombre de bénévoles ou de professionnels, ou encore de leur organisation en réseau coopératif.

II - LES ORIENTATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

Les collections de la médiathèque départementale de Maine-et-Loire sont au cœur de la politique de développement de la lecture publique du Conseil départemental. Elles prennent en compte les évolutions et les nouveaux enjeux liés à la société de l'information. Elles s'appuient avant tout sur un cadre juridique et sur plusieurs textes fondamentaux dans le domaine des bibliothèques et de la lecture publique :

A- Le cadre législatif et les textes de référence

- La loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (loi Robert) édicte des principes très clairs en matière de développement des collections :

« Art. L. 310-1 A.- Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. A ce titre, elles :

« 1°/ Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, définies à l'article L. 310-3, sous forme physique ou numérique ;

« 2°/ Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;

« Art. L. 310-3.- Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont constituées de livres et des autres documents et objets nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, tels que des documents sonores et audiovisuels. »

« Art. L. 310-4.- Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. Elles doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales. Elles sont rendues accessibles à tout public, sur place ou à distance. »

« Art. L. 310-5.- Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements qui relèvent du domaine privé mobilier de la personne publique propriétaire sont régulièrement renouvelées et actualisées. »

- Manifeste IFLA-UNESCO sur la Bibliothèque Publique (2022)
- Code de déontologie des bibliothécaires de l'Association des bibliothécaires de France (2020)

B- Des collections en prise avec les grands enjeux sociétaux

Les collections se veulent le reflet des grands enjeux sociétaux et culturels actuels afin de permettre à chacun d'exercer sa citoyenneté et son libre arbitre dans la confrontation au pluralisme des savoirs et des points de vue.

Il s'agit :

- des enjeux liés au développement durable, tant dans sa dimension sociale avec l'attention portée à tous les publics sans distinction afin d'assurer le libre exercice des droits culturels, que dans sa dimension environnementale et écologique ;
- des enjeux liés à l'accès aux savoirs et à l'information et à l'exercice de l'esprit critique à travers l'accès aux différents champs de pensée avec une attention portée à la recherche et à la démarche scientifique (sciences dures, sciences humaines, technologies et numérique) ;
- des enjeux d'accès à la culture et aux arts pour tous les âges et au soutien apporté à la création contemporaine, afin de permettre l'accès aux œuvres et la rencontre avec les créateurs d'aujourd'hui ;

C- Les publics

Des collections pour le grand public

Les collections du BiblioPôle s'adressent à tous les âges, à tous les publics, et se doivent d'être accessibles au plus grand nombre.

A ce titre, une attention particulière est portée aux besoins des publics spécifiques par le choix de documents adaptés, dans une optique d'inclusion de chacun.

Dans tous les cas, et compte tenu de l'offre documentaire existante dans le département, la médiathèque départementale de Maine-et-Loire fait le choix de développer principalement une collection "grand public".

Les usagers des bibliothèques du réseau BiblioPôle qui souhaitent des ouvrages spécialisés, professionnels ou de niveau universitaire, sont invités à se rapprocher des établissements compétents (bibliothèque universitaire, fonds local aux Archives départementales, bibliothèques et centres de documentation spécialisés).

Des collections pour des publics cibles

- Collections adaptées aux publics en situation de handicap
- Collections adaptées aux publics éloignés de la lecture
- Collections pour la jeunesse (petite enfance et collégiens)
- Collections pour les professionnels des bibliothèques

D- Les fonds thématiques et le soutien à la création contemporaine

Le BiblioPôle développe des collections thématiques qui ont vocation à devenir des fonds de référence pour les partenaires et à être élaborées en lien avec les collections des bibliothèques du réseau afin d'aboutir à une répartition équilibrée et complémentaire des ressources dans les territoires :

- Le cinéma documentaire
- La musique contemporaine (musiques actuelles et musiques du monde)
- L'album illustré pour la jeunesse
- La bande-dessinée contemporaine

III - LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS

A- Les critères de choix

Les collections de la bibliothèque sont à caractère encyclopédique. Elles sont représentatives de l'ensemble des connaissances, des courants de pensée, des formes d'expression artistique, des domaines d'activités et des productions éditoriales.

Cependant, l'exhaustivité est exclue : quel que soit le domaine retenu, la bibliothèque ne peut acheter tous les documents dans toutes les langues et sur tous les supports.

L'ensemble des collections est multi supports : imprimés, audio, vidéo, livres et ressources numériques.

Un budget d'acquisition est voté annuellement par le Conseil départemental. Les achats sont effectués auprès de fournisseurs dans le cadre des marchés publics.

Dotés d'une expertise en matière d'acquisition et grâce au travail de collaboration mené avec les fournisseurs et partenaires, les bibliothécaires du BiblioPôle appliquent plusieurs critères lorsqu'ils acquièrent des documents et doivent :

- Veiller à la diversité des collections, à l'équilibre entre les disciplines et les thématiques et à une représentation adaptée des différents niveaux de lecture et de compréhension (encyclopédisme et pluralisme).
- Renforcer, compléter et actualiser les collections existantes.
- Tenir compte des attentes, des spécificités et des besoins des bibliothèques partenaires et de leurs publics.
- Développer une offre de qualité tenant compte de l'actualité éditoriale.
- Diversifier les éditeurs et promouvoir la petite et moyenne édition.

Par ailleurs, la médiathèque départementale prend pleinement en compte la place grandissante du numérique dans la société, en proposant gratuitement aux usagers en parallèle de ces collections physiques, une offre en ligne de livres et livres audionumériques, films, pièces de théâtre, albums de musique, jeux, podcasts, revues, journaux et ressources d'autoformation.

Le développement des collections réalisé par les bibliothécaires est encadré par un responsable de l'offre documentaire, sous l'autorité de la cheffe de service du BiblioPôle.

B- Les critères d'exclusion

Le BiblioPôle n'achète pas les :

- documents contrevançant aux lois relatives aux droits de l'homme et aux libertés d'expression :
 - la loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 qui sanctionne la provocation « à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une race ou une religion déterminée » ;
 - la loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 qui sanctionne le délit de « négationnisme », c'est-à-dire la contestation des génocides ou crimes contre l'humanité.
- documents de propagande sans contenu documentaire réel
- documents à caractère pornographique (à distinguer de l'érotisme)
- documents émanant de sectes ; ouvrages faisant la promotion des pseudosciences et de l'ésotérisme
- documents à caractère sensationnel, de campagne politique ou d'opinion
- documents scolaires, parascolaires, universitaires ou professionnels (sauf pour les métiers du livre).

C- Les critères de retrait des collections (« Désherbage »)

Le BiblioPôle n'a pas de mission de conservation. Les opérations de désherbage sont indispensables pour maintenir la qualité des collections. Les bibliothécaires sont donc amenés à retirer régulièrement des documents en fonction des critères suivants :

- l'état physique
- l'obsolescence des informations
- le nombre d'exemplaires dans la collection
- le nombre d'emprunts

Afin de valoriser les documents encore en bon état après leur retrait des collections, ceux-ci sont proposés en dons pour les espaces de lectures des Maisons Départementales des Solidarités, aux petites bibliothèques du réseau ou cédés à une librairie solidaire.

Ils sont sinon pilonnés et recyclés.

Le choix de retirer un document des collections se fait avec la même rigueur que le choix d'acquérir par les bibliothécaires concernés.

D- Les demandes des usagers

Les bibliothèques partenaires ou les usagers de ces bibliothèques peuvent émettre des propositions d'achats. Ces propositions sont étudiées par les acquéreurs de la médiathèque départementale. Les demandes sont satisfaites, en tenant compte des contraintes budgétaires, et si elles sont en adéquation avec les orientations de la présente charte.

E- Les dons

Les dons ne sont pas acceptés sauf cas exceptionnel, après étude par les bibliothécaires.

IV - LES RÉSERVATIONS

Les bibliothèques du réseau de lecture publique peuvent effectuer des réservations pour leurs usagers par l'intermédiaire du portail du BiblioPôle ou par le service dédié aux réservations.

V - LA VALORISATION DES COLLECTIONS

Toutes les collections et ressources du BiblioPôle sont accessibles et empruntables par les bibliothèques du réseau et les partenaires du champ social. Elles sont consultables par tous les publics sur le portail en ligne et sont valorisées par la mise en avant régulière de sélections thématiques, de coups de cœur et de nouveautés.

Les bibliothèques renouvellent régulièrement leurs fonds dans le cadre d'échanges organisés dans leurs locaux ou directement au BiblioPôle.

La circulation des collections est un principe essentiel pour que les documents soient accessibles et profitent à tous.

La médiation accompagne les collections afin de permettre aux acteurs du territoire dépositaires de les rendre accessibles pour tous (formation et sensibilisation des bibliothécaires et autres acteurs de la lecture publique, prêts d'outils de médiation, propositions d'actions culturelles).

La présente charte documentaire a été adoptée par la Commission permanente lors de sa séance du 30/04/2025.

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le



ID : 049-224900019-20250430-2025_04_CP_0017-DE

Fiche actions 1.1

Intitulé : Développer des modalités de formation innovantes et diversifiées

CONTEXTE

Le paysage régional et national montre que le niveau départemental est particulièrement pertinent pour la formation des acteurs de la lecture publique, permettant des propositions de proximité, qualitatives et bien adaptées aux besoins des bibliothécaires. L'article 10 de la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, réaffirme d'ailleurs la mission des bibliothèques départementales « de contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ».

L'enquête en ligne et les ateliers ont mis en évidence un besoin important de renforcement des compétences et ont identifié le BiblioPôle comme un acteur clé dans ce domaine.

La formation est un outil indispensable pour offrir des services innovants et de qualité, répondant aux attentes changeantes des usagers. Il est donc nécessaire de renforcer, diversifier et ancrer localement l'offre de formation, en collaborant avec les partenaires pour développer des parcours pertinents, au service de l'évolution des médiathèques et de l'adaptation des services.

OBJECTIFS

- Co-construire des formations territorialisées et implémentation d'une offre de coaching (individuel ou d'équipe) pour les réseaux notamment.
- Structurer le suivi post-formation et expérimenter diverses propositions de suivi pour améliorer l'impact et la mise-en-œuvre des apprentissages acquis lors des formations au BiblioPôle.
- Proposer des modalités de formation variées favorisant la mise en pratique et l'action immédiate.

INSCRIPTION DANS LE SCHEMA

Axe stratégique 1 : Accompagner la professionnalisation et le développement des compétences des acteurs de la lecture publique

PILOTAGE

BiblioPôle – Responsable de l'unité formation - information

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Conception et déploiement de nouveaux formats :
 - o Formation coaching individuel ou en équipe : accompagnement sur un sujet précis en plusieurs sessions avec livrable en fin de coaching.
 - o Formation action. Un temps de formation suivi d'une action culturelle co-construite par l'équipe et l'intervenant.e
 - o Formation intra. Un temps de formation intra avec tout ou partie de l'équipe répondant à un besoin ponctuel en lien avec un projet spécifique.
- Conception, expérimentation et mise en œuvre de propositions de suivi post-formation : rendez-vous 6 mois après, suivi par email, accompagnement de projet, etc.
- Accentuation des modalités de formation avec prototypage et pédagogies actives.

PUBLICS CIBLES

- Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental
- professionnels des domaines culturels, sociaux et éducatifs en partenariat avec des bibliothèques, dans la limite des places disponibles.

PARTENAIRE(S)

Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental

Partenaires locaux ou nationaux en fonction des sujets abordés

CALENDRIER

2025-2030

MOYENS FINANCIERS

Equipe du BiblioPôle

Moyens financiers, matériels alloués par le Département

EVALUATION / INDICATEURS

Nombre de formations / Nombre de demandes de formations délocalisées / Nombre d'inscrits / Nombre de participants / Questionnaires de satisfaction renseignés par les participants.

Fiche action 1.2

Intitulé : Poursuivre et renforcer la formation des professionnels et bénévoles

CONTEXTE

Le manque de propositions de formation à l'échelon régional et national fait du Département un acteur majeur dans ce domaine, avec des propositions de proximité, qualitatives et adaptées aux besoins spécifiques des bibliothécaires.

L'offre actuelle sur le territoire est sous-dimensionnée par rapport au besoin. La section régionale Pays de la Loire de l'association des bibliothécaires de France (ABF) propose par exemple une formation d'auxiliaire de bibliothèque. Néanmoins, ce dispositif ne peut accepter – à l'échelle régionale – que 18 personnes chaque année.

Afin de répondre aux besoins exprimés lors de l'enquête menée dans le cadre du Pré-CDL (proximité, professionnalisation, accompagnement), il s'agit d'élaborer au sein de la Médiathèque Départementale un parcours de formation initiale solide qui permette d'offrir aux bibliothécaires en reconversion, aux bénévoles et aux nouveaux arrivants dans le réseau un socle de connaissances et de compétences commun. A ce parcours viendront s'ajouter des propositions complémentaires axées sur les enjeux actuels de la lecture publique.

OBJECTIFS

- Développer les connaissances et compétences des bénévoles et personnels non qualifiés ou en reconversion.
- Sensibiliser les professionnels sur la nécessité d'une politique documentaire formalisée.
- Proposer un plan de formation continue en adéquation avec les enjeux actuels de la société et de la lecture publique.

INSCRIPTION DANS LE SCHEMA

Axe stratégique 1 : Accompagner la professionnalisation et le développement des compétences des acteurs de la lecture publique

PILOTAGE

BiblioPôle – Responsable de l'unité formation - information

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Actions de sensibilisation à la politique documentaire par l'intégration de cette thématique dans le programme de formation ainsi que dans la formation initiale
- Consolidation et enrichissement de la Formation initiale autour des compétence métier (voir référentiel) :
 - o Module 1 : Connaître le rôle et les missions d'une bibliothèque aujourd'hui ainsi que l'évolution des usages et des services.
 - o Module 2 : Comprendre la place du numérique en bibliothèque et apprendre à manipuler les ressources mises à disposition par le BiblioPôle.
 - o Module 3 : La politique documentaire en bibliothèque : késako ?
 - o Module 4 : Gérer des collections : connaître la chaîne du livre, de l'achat au désherbage
 - o Module 5 : Médiation et publics spécifiques
 - o Module 6 : L'accueil en bibliothèque
 - o Module 7 : Retour sur la formation, 6 mois plus tard

- Développement d'un catalogue de formation en adéquation avec les enjeux actuels de la société et de la lecture publique comme l'accès au numérique, l'inclusion de tous les publics, la sensibilisation au développement durable et à la transition écologique, l'accès à la création contemporaine (EAC), l'accès à l'information (EMI) et la démocratie participative (parcours usagers, participation des habitants, bibliothèques troisième lieu, tiers lieux).

PUBLICS CIBLES

Bibliothécaires en reconversion, bénévoles, nouveaux arrivants en structure de lecture publique, bibliothécaires souhaitant approfondir ou consolider ses connaissances et compétences.

PARTENAIRE(S)

Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental

Partenaires locaux ou nationaux en fonction des sujets abordés

CALENDRIER

2025-2030

MOYENS FINANCIERS

Equipe du BiblioPôle

Moyens financiers, matériels alloués par le Département

EVALUATION / INDICATEURS

Nombre de formations / Nombre d'inscrits / Nombre de participants / Questionnaires de satisfaction renseignés par les participants.

Fiche action 1.3

Intitulé : **Outiliser les professionnels sur les thématiques techniques**

CONTEXTE

Dans un environnement professionnel en constante évolution, les formations sont essentielles pour développer les compétences. Toutefois, elles ne suffisent pas toujours à garantir une adoption fluide des nouvelles pratiques. Les professionnels ont également besoin d'outils simples, intuitifs et rapidement opérationnels, qui leur permettent de mettre en application ce qu'ils ont appris sans perte de temps ni complexité technique.

Pour être efficaces, ces outils doivent être faciles à prendre en main, même pour ceux qui ne sont pas experts dans le domaine. De plus, l'accès à l'information doit être fluide et centralisé : les ressources dispersées ou difficiles à trouver freinent l'autonomie et la productivité.

Il s'agit également de répondre aux besoins exprimés lors de l'enquête menée dans le cadre du Pré-CDL. Les bibliothécaires ont notamment demandé d'accéder à des ressources portant sur les thématiques techniques.

OBJECTIFS

- Enrichir la boîte à outils
- Constituer des groupes d'entraide pair-à-pair sur les questions de politique documentaire (veille commune pour acquisition de fonds, notamment pour les fonds « jeux »).
- Produire des livrables au sein des formations données au BiblioPôle.

INSCRIPTION DANS LE SCHEMA

Axe stratégique 1 : Accompagner la professionnalisation et le développement des compétences des acteurs de la lecture publique

PILOTAGE

BiblioPôle – Responsable de l'unité formation - information

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Création et mise en ligne de fiches pratiques, MOOC, tutoriels et parangonnage, etc.
- Mise à disposition et modération d'une veille commune pour les acquisitions de fonds
- Financement d'outils et fiches pratiques dans le cadre des prestations de formation
- Création et mise en œuvre de formations focus sur les outils proposés par le BiblioPôle

PUBLICS CIBLES

Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental.

Professionnels des domaines culturels, sociaux et éducatifs en partenariat avec des bibliothèques.

PARTENAIRE(S)

Intervenants des formations

CALENDRIER

2025-2030

MOYENS FINANCIERS

Equipe du BiblioPôle

Moyens financiers, matériels alloués par le Département

EVALUATION / INDICATEURS

Nombre de consultations du portail / Questionnaires de satisfaction renseignés par les participants aux formations / Enquêtes flash sur l'utilisation de la boîte à outils (à l'étude).

Fiche actions 2.1

Intitulé : **Poursuivre le développement de collections et services de médiation à destination des publics empêchés ou éloignés de la culture avec les partenaires du champ social et médico-social**

CONTEXTE

La compétence sociale assurée par le Département et la priorité politique donnée pour une culture accessible pour tous a suscité le développement de collections et de services à destination de différents publics cibles, qu'il nous faut poursuivre et conforter en partenariat avec les bibliothèques, les MDS (Maisons départementales des Solidarités), la MDA (Maison départementale de l'Autonomie) ainsi que les autres partenaires sociaux et médico-sociaux du territoire.

Dans le cadre de l'enquête publique « Agir ensemble pour la Lecture Publique » et des ateliers de concertations menés fin 2024 - début 2025, les acteurs du territoire ont d'ailleurs souligné l'importance d'être accompagnés dans le développement des collections et services en direction des publics du champs social, éloignés de la lecture, et des publics empêchés (dont publics en situation de handicap) ; publics qui, hormis la petite enfance et les seniors, restent sous-représentés dans les programmations culturelles des médiathèques.

La démarche étant récente, le déploiement des collections accessibles et adaptées, dispositifs, services et actions de soutien aux équipes des bibliothèques du réseau doit se poursuivre, afin de mobiliser un plus grand nombre d'acteurs autour de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et les discriminations et pour un égal accès de tous à la culture.

OBJECTIFS

- Soutenir le réseau départemental dans la connaissance des publics spécifiques et de leurs besoins ;
- Poursuivre le développement et l'élargissement des fonds spécifiques dédiés (EJA, FAL, FLE, DAISY...) et poursuivre le maillage sur le territoire de l'offre en édition accessible et adaptée ;
- Aider les bibliothécaires, partenaires sociaux et usagers à l'appropriation de ces fonds par la mise en place d'outils et actions de sensibilisation et de médiation ;
- Démocratiser l'accès à la culture et aux bibliothèques en proposant, un programme d'actions culturelles inclusif en bibliothèque.

INSCRIPTION DANS LE SCHEMA

Axe stratégique 2 : Favoriser l'inclusion et l'élargissement des publics dans les bibliothèques

PILOTAGE

BiblioPôle – Chargée des publics spécifiques

DESCRIPTION DES ACTIONS

- Animation et structuration auprès du réseau de la démarche Facile à lire (FAL) pour les personnes éloignées de la lecture : valorisation des collections, nouvel espace de présentation des fonds FAL au BiblioPôle, aide à la médiation avec outils et ressources, formation, création et animation d'un comité d'échange FAL.
- Déploiement de l'offre de lecture et plus largement de l'offre culturelle en bibliothèque pour les personnes en situation de handicap :

- Poursuite du développement des fonds accessibles avec lancement d'une offre numérique dédiée, aide à la médiation des fonds EJA et actions culturelles accessibles, outils de médiation (temps fort de la semaine de l'EJA) via les appels à projet EJA.
- Déploiement de l'offre Daisy en partenariat avec AVH (Association Valentin Haüy) et la Maison Départementale de l'Autonomie de Maine-et-Loire en direction des déficients visuels et plus largement des personnes en situation de handicap moteur ou cognitif (DYS) - formation, outillage des équipes, aide à la médiation, déploiement de l'offre et lancement d'un programme d'actions culturelles via l'appel à projet « Lire et écouter autrement avec DAISY ».
- Soutien à l'accueil des personnes d'origine étrangère avec le déploiement de collections, outils et actions de médiation autour de l'interculturel, du bilinguisme et du Français langue étrangère (FLE).
 - Renforcement du fonds FLE, et renforcement des titres bilingues et FLE dans le fonds FAL
 - Mise en place d'un outil de médiation autour de l'interculturalité et du plurilinguisme
 - Développement d'actions de médiation autour du plurilinguisme (jeune pousse + médiations en MDS ...)
 - Formation des agents du champ social et des bibliothécaires
 - Valorisation des auteurs (et de leurs titres) reçus dans le cadre des résidences poétiques (La Miel)
- Opération Jeune Pousse labellisée Première Page par le Ministère de la culture avec la remise d'albums en MDS en plus des bibliothèques, des actions de médiation en direction du public, des professionnels des bibliothèques et des structures départementales liées au domaine de la petite enfance (+ formation)
- Lutte contre les discriminations et pour l'égalité homme/femme : création d'un outil de médiation, ressources, formations.

PUBLICS CIBLES

- Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental.
- Agents sociaux départementaux (MDS, MDA...).
- Partenaires du champs social et médico-social et de manière générale tous partenaires des bibliothèques impliqués dans des actions de lecture publique (Centres Sociaux, Envol, AVH Angers et autres associations dédiées au handicap).
- Usagers des MDS et MDA, publics du champs social ou médico-social touchés par les partenaires, et de manière générale les adultes sans ou avec peu pratique de lecture, en situation d'illettrisme ou d'apprentissage de la langue française, les personnes âgées, fatiguées et plus largement tous les publics adultes.
- Personnes en situation de handicap ou en grande difficulté de lecture (jeunesse 3-12 ans pour l'EJA et publics ado/adulte) ne pouvant accéder à la lecture sans adaptation. Et de manière générale, les aidants et encadrants de ces publics.

PARTENAIRE(S)

- Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental.
- Les MDS et autres acteurs du champ social associatifs ou autre
- La MDA, associations/structures locales intervenant dans le champ du handicap, du médico-social, et du grand âge (associatifs ou autres dont l'association Valentin Haüy)
- Les acteurs culturels et éducatifs

CALENDRIER

2025-2030

MOYENS

Equipe du BiblioPôle

Moyens financiers, matériels alloués par le Département

EVALUATION / INDICATEURS

- Nombre d'outils créés et nombre d'emprunt des outils « Lire autrement » et de l'outil kiosque aux trésors.
- Nombre d'actions de médiations avec les outils.
- Nombre et qualité des actions menées (actions culturelles, de sensibilisation, découverte...).
- Nombre de participants aux actions de médiation et actions culturelles.
- Nombre d'équipes engagées dans les divers projets, territoires représentés (carte des espaces EJA...).
- Niveau de satisfaction des organisateurs, partenaires.
- Statistiques d'emprunts des livres du fonds Lire autrement et FAL, nombre de créations de comptes utilisateurs EOLE sur le département N+1 et évolution statistique.

Fiche actions 2.2

Intitulé : Impulser et soutenir les démarches d'inclusion numérique en bibliothèque

CONTEXTE

La place du numérique en médiathèque répond aux enjeux de société liés à une intensification de la place du numérique dans la vie de chacun y compris dans l'accès à la culture, à l'information, aux savoirs, à l'éducation, aux loisirs et à la lecture. En revanche, toutes les bibliothèques du territoire ne sont pas en mesure aujourd'hui d'assurer leur mission en matière d'égal accès de tous au numérique et à ses ressources pour des raisons matérielles et d'expertise. C'est pourquoi, le BiblioPôle soutient le développement de services liés au numérique dans les établissements de lecture publique, à la fois en termes de collection, de support, de médiation, de formation et d'accompagnement.

Dans le cadre de l'enquête publique « Agir ensemble pour la Lecture Publique » et des ateliers de concertations menés entre novembre et 2024 et mars 2025, les acteurs du territoire ont souligné l'importance d'être accompagné dans leur stratégie numérique et ont fait remonter des besoins et attentes particuliers en termes de démarches d'inclusion numérique.

OBJECTIFS

- Réaffirmer le rôle des médiathèques dans l'inclusion et la transition numérique
- Améliorer la pertinence de l'offre de ressources numériques, sa prise en main et sa découvervabilité
- Soutenir l'EMI en bibliothèque (lutte contre les fake news et démarche scientifique)
- Accompagner les bibliothèques à la transition écologique en sensibilisant les professionnels à l'impact environnemental du numérique

INSCRIPTION DANS LE SCHEMA

Axe stratégique 2 : Favoriser l'inclusion et l'élargissement des publics dans les bibliothèques

PILOTAGE

BiblioPôle – Chargé de médiation numérique

DESCRIPTION DES ACTIONS

- Amélioration de l'accès aux ressources numériques du BiblioPôle et adaptation des contenus aux besoins des usagers. Déploiement d'une collection de livres numériques adaptés aux publics spécifiques DYS (BibliOdyssée) et recentrage de l'offre sur le cinéma, la presse, l'autoformation, la littérature / Campagne de communication de l'offre de ressources numériques et enquête de satisfaction auprès des usagers / Travail sur l'accessibilité numérique du portail du BiblioPôle, afin de rendre les contenus et services numériques compréhensibles et utilisables par les personnes en situation de handicap ou en difficulté / Mutualisation de l'offre de ressource numérique au niveau départemental afin d'être plus visible auprès des usagers, et de proposer une économie d'échelle/ Déploiement d'atelier in situ pour les équipes des réseaux notamment bénévoles.
- Formations avec des professionnels experts dans leur domaine autour de l'EMI, de l'IA, de la parentalité numérique et du numérique durable et responsable / Créations de kits pour la mise en place d'ateliers en autonomie : c'est-à-dire des ressources clés en main permettant aux bibliothécaires d'animer des ateliers IA, d'éducation aux médias, d'inclusion numérique, de parentalité numérique, ou encore d'impact écologique du numérique.

- Mise en place de formations-actions numériques (financement d'actions dans les bibliothèques formées) pour mobiliser des bibliothèques en réseau et accompagner les professionnels au développement d'une saison culturelle numérique commune.
- Alimentation de la future boîte à outils : proposer des ressources en matière de plaidoyer/information auprès des élus, d'accompagnement des professionnels au développement d'actions numériques, ou de soutien au montage de partenariats sur des projets numériques.
- Mise en place d'outils numériques d'aide à la lecture pour les publics en situation de handicap.

PUBLICS CIBLES

Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental.

PARTENAIRE(S)

- Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental.
- Prestataires de services de ressources numériques
- Formateurs extérieurs
- Acteurs de la médiation numérique du territoire (conseillers numériques, centre social...)
- Syndicat mixte Anjou Numérique et Mednum49 (réseau des partenaires - accompagnement aux usages numériques en Anjou)

CALENDRIER

2025-2030

MOYENS

Équipe du BiblioPôle

Moyens financiers, matériels alloués par le Département

EVALUATION / INDICATEURS

- Nombre d'usagers actifs à l'offre de ressources numériques du BiblioPôle
- Nombre de participants aux formations
- Nombre d'actions culturelles mises en place à l'issue des formations
- Nombre d'outils numériques et de prêts en direction des bibliothèques
- Niveau de satisfaction des bibliothèques emprunteurs

Fiche actions 2.3

Intitulé : **Soutenir le développement culturel et l'éducation artistique et culturelle pour tous les âges au sein du réseau des bibliothèques**

CONTEXTE

Les bibliothèques sont confrontées comme tous les services publics aux enjeux de développement durable et d'inclusion des publics dans toute leur diversité pour participer à l'émergence d'une société la plus démocratique possible. Ainsi, le Département contribue par ses actions à offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs.

Dans le cadre de l'enquête participative menée entre novembre et 2024 et mars 2025, les usagers ont souligné leur besoin de soutien dans le développement d'actions culturelles partagées.

OBJECTIFS

- Conseiller et aider à la valorisation des collections, à leur médiation vers des publics cibles et au développement d'actions culturelles.
- Soutenir la création contemporaine par la valorisation des collections (médiation et action culturelle) dans les domaines cibles : cinéma, musique, album illustré, bande-dessinée, littérature.
- Proposer des ressources pour la médiation et l'action culturelle dans les bibliothèques.

INSCRIPTION DANS LE SCHEMA

Axe stratégique 2 : Favoriser l'inclusion et l'élargissement des publics dans les bibliothèques

PILOTAGE

BiblioPôle – Cheffe de service

DESCRIPTION DES ACTIONS

- Actions en direction des publics spécifiques dont Première Page (voir fiche).
- Dispositifs d'action culturelle : appel à projet avec temps de formation, financement d'une action, accompagnement à l'organisation, la logistique et la communication (rôle de coordination) : Mois du doc, Premier Plan et dispositifs musique du monde et musiques actuelles, festival Angers BD.
- Développement de ressources de médiation : outils d'animation, matériels et mobiliers.
- Animation de comités d'échanges entre pairs : BD, littérature, romans jeunesse, documentaires, cinéma, musique.
- Déploiement de « formations actions » : temps de formation avec financement d'actions culturelles, (comme pour la médiation scientifique avec Terre des sciences en 2025/2026).
- Temps fort annuel de présentation de spectacles, outils d'animation, collections, formation : « Ebullitions » et soutien aux manifestations nationales (Nuits de la lecture, Partir en livre, Biblis en folie)

PUBLICS CIBLES

- Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental.
- Agents des Maisons départementales des solidarités
- Partenaires des bibliothèques impliqués dans des actions de lecture publique (champs sociaux, éducatifs, scientifiques et culturels)
- Usagers des bibliothèques et des MDS ou autres publics touchés par les partenaires

PARTENAIRE(S)

- Bibliothécaires bénévoles et salariés du réseau départemental
- Acteurs des champs sociaux, culturels, éducatifs et scientifiques
- Partenaires locaux spécialistes : libraires, scènes locales, associations spécialisés (cinéma parlant, premier plan, Chabada, Z'electiques, association Angers BD)

CALENDRIER

2025-2030

MOYENS FINANCIERS

Equipe du BiblioPôle

Moyens financiers, matériels alloués par le Département

EVALUATION / INDICATEURS

- Nombre de participants aux actions de formation
- Nombre de participants aux actions culturelles
- Nombre d'actions menée dans les territoires, accompagnée ou financées
- Evaluation qualitative : retour de mail, bilan des formations

Fiche actions 3.1

Intitulé : Renforcer la qualité du maillage documentaire et optimiser la circulation des documents

CONTEXTE

A l'issue de l'enquête lancée fin 2024 en direction des bibliothèques du territoire et des ateliers participatifs organisés dans le cadre du pré-CDL, il est ressorti la nécessité d'améliorer la circulation des documents. Certes, l'offre documentaire proposée par le BiblioPôle est jugée de qualité et le service remplit sa mission de pourvoyeur de documents d'un point de vue quantitatif. Cependant, l'offre présentée dans les bibliobus reste réduite (3000 à 3500 documents) et ne propose pas par exemple de mangas. Si elle contente les petites structures au budget réduit qui y voient la possibilité d'un renouvellement important de leurs collections, elle n'est plus en adéquation avec les besoins d'un certain nombre de réseaux et de bibliothèques indépendantes qui disposent d'un budget d'acquisition conséquent.

Dans les remontées du territoire, ces demandes d'adaptations se font de plus en plus nombreuses. Elles questionnent et affirment le besoin d'un service à la carte, plus qualitatif que quantitatif, de fait plus réactif et souple, ce que ne permet pas la desserte via des bibliobus qui est un mode d'échange lourd et contraint au niveau humain, logistique et environnemental.

Ce contexte nous pousse à envisager à l'avenir un nouveau mode de desserte de forme hybride, avec l'emploi partiel d'un bibliobus (mais possiblement son abandon à terme) et la mise en place d'un service de navettes sur le département, afin de mieux répondre aux demandes des bibliothèques partenaires et de leurs usagers, et de gagner en réactivité. Cette évolution s'inscrirait également dans le développement du service de réservations qui connaît depuis 2023 un succès grandissant.

OBJECTIFS

- Améliorer la circulation des documents et sa fréquence pour mieux répondre aux besoins des bibliothèques et de leurs usagers.
- Améliorer l'accueil sur place au BiblioPôle pour mieux répondre aux besoins des bibliothèques.

INSCRIPTION DANS LE SCHEMA

Axe stratégique 3 : Soutenir le développement des bibliothèques et des réseaux de lecture publique.

PILOTAGE

BiblioPôle - Responsable de l'offre et de la circulation documentaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Mise en place d'une expérimentation d'un service de navettes sur les réseaux bénéficiant actuellement d'un passage du bibliobus.
- Refonte du service d'accueil pour mieux recevoir les partenaires dans le cadre des échanges documentaires : mise à disposition d'un espace de convivialité et de co-working pour les bibliothécaires du territoire. Cet espace sera également utilisé pour y faire des points réguliers avec les référents de territoire du BiblioPôle.
- Réaménagement des espaces imprimés et audiovisuels pour les rendre plus accueillants et pour améliorer la médiation autour des collections par une meilleure visibilité et mise en valeur.

PUBLICS CIBLES

Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental

PARTENAIRE(S)

- 2 réseaux de bibliothèques dans le cadre d'une expérimentation de la navette : Vallées du Haut-Anjou et Loire Layon Aubance (Rézokili).
- Ensemble des collectivités et bibliothèques partenaires de Maine-et-Loire
- Service du patrimoine immobilier du Département pour le réaménagement du bâtiment.

CALENDRIER

2025-2030

MOYENS

Equipe du BiblioPôle

Moyens matériels et financiers alloué par le Département : budget investissement à définir avec la DPI / voir avec le Ministère de la culture pour un soutien via la DGD (40% des dépenses éligibles) : rénovation, mobilier, véhicule à aménager

EVALUATION / INDICATEURS

- Evolution du nombre d'échanges au BiblioPôle et de passages de la navette sur les territoires.
- Evolution du nombre d'emprunts et de réservations
- Retours des bibliothécaires lors des points avec les référents de territoire

Fiche actions 3.2

Intitulé : Aider à la formalisation de documents stratégiques, à l'évaluation et au plaidoyer en faveur des politiques de lecture publique

CONTEXTE

Une partie importante des missions des médiathèques départementales telles que définies dans la loi, concernent le soutien au développement des bibliothèques et des services de lecture publique. Outre la formation des acteurs, elles ont pour mission :

« 1° De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;

« 2° De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 3° De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ».

D'autre part, l'enquête a permis de faire émerger des besoins importants en termes d'aide et conseil en ingénierie et d'aide à la structuration des réseaux avec la mise en place de formalisation des pratiques.

OBJECTIFS

- Aider à la formalisation de documents stratégiques, à l'évaluation et au plaidoyer en faveur des politiques de lecture publique.
- Renforcer le rôle des bibliothécaires référents de territoire du BiblioPôle en ingénierie de lecture publique.

INSCRIPTION DANS LE SCHEMA

Axe stratégique 3 : Soutenir le développement des bibliothèques et des réseaux de lecture publique

PILOTAGE

BiblioPôle – Cheffe de service

DESCRIPTION DES ACTIONS

- Accompagnements ciblés sur la conception de documents de politique documentaire et projets d'établissement (PCSES) ou schémas intercommunaux de développement de la lecture publique.
- Compilation et mise à disposition de données concernant le territoire (études des publics, données économiques) ; production d'un outil commun permettant d'évaluer/comparer les indicateurs de gestion des bibliothèques du territoire aux données nationales produites dans le rapport annuel.
- Montée en compétences des référents territoire sur les sujets d'ingénierie : construction et rénovation d'équipements, création de nouveaux services.
- Campagnes de communication sur les missions d'ingénierie du BiblioPôle et ses ressources disponibles.
- Amélioration du portail : organisation des rubriques et accessibilité en partenariat avec le service informatique.

PUBLICS CIBLES

- Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental
- Elus
- Référents de territoire du BiblioPôle

Rédacteur : / Date :

PARTENAIRE(S)

- Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental
- Service formation du Département et CNFPT
- Direction de la communication et de l'informatique (portail) du Département

CALENDRIER

2025-2027

MOYENS

Equipe du BiblioPôle

Moyens financiers et matériels alloués par le Département

EVALUATION / INDICATEURS

- Nombre d'accompagnements effectués
- Amélioration du portail et consultations
- Nombre de formation suivies par les référents
- Supports de communication
- Production d'outils d'accompagnement

Fiche actions 3.2 bis

Intitulé : Refondre et consolider la boîte à outils en ligne

CONTEXTE

Une part importante des missions des médiathèques départementales telles que définies dans la loi, concerne le soutien au développement des bibliothèques et des services de lecture publique.

Outre la formation des acteurs, elles ont pour mission :

« 1° De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;

« 2° De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 3° De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public.

D'autre part, l'enquête a permis de faire émerger des besoins importants en termes d'aide et conseil en ingénierie et d'aide à la structuration des réseaux avec la mise en place de formalisation des pratiques et le développement d'une boîte à outils accessible, visible et centrée sur les besoins exprimés.

OBJECTIFS

- Proposer de nouveaux contenus répondants aux besoins des acteurs du territoire
- Proposer une nouvelle organisation sur le portail pour donner plus de visibilité à la boîte à outils

INSCRIPTION DANS LE SCHEMA

Axe stratégique 3 : Soutenir le développement des bibliothèques et des réseaux de lecture publique

PILOTAGE

BiblioPôle – Cheffe de service et bibliothécaires référents

DESCRIPTION DES ACTIONS

- Proposition d'outils adaptés aux besoins thématiques des professionnels, bénévoles, élus avec une réorganisation du portail.
- Diversification des formats : MOOC, vidéos, tutoriels images, fiches pratiques, etc. selon les préférences évoquées lors des ateliers collaboratifs : nécessité de faire appel à des prestataires.
- recueil et mise-à-disposition d'outils créés et testés par les bibliothécaires sur le terrain (mutualisation).

PUBLICS CIBLES

- Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental
- Elus
- Partenaires des bibliothèques

PARTENAIRE(S)

- Personnes ressources (spécialistes des démarches participatives, etc.) et prestataires
- Service communication
- Services informatiques
- Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental

CALENDRIER

2025-2027

MOYENS

Équipe du BiblioPôle

Moyens financiers, matériels alloués par le Département

EVALUATION / INDICATEURS

- Production d'outils
- Consultations du portail
- Accompagnements effectués avec ces outils

Fiche actions 3.3

Intitulé : Evolution du conventionnement

CONTEXTE

Le dispositif de conventionnement actuel définissant les engagements entre le département et les collectivités partenaires en matière de lecture publique se termine fin 2027. D'autre part, la définition des axes du schéma en 2025 entraîne la mise en place de nouveaux services rendus par le BiblioPôle, qu'il importe de faire apparaître dans la formalisation de ces partenariats. Enfin, de nouvelles exigences nécessaires au développement de la lecture publique en Maine-et-Loire doivent être prise en compte en lien avec le diagnostic établi en 2025 et les résultats de l'enquête « Agir ensemble pour la lecture publique » de 2024-2025.

OBJECTIFS

- Réaffirmer l'engagement du Département auprès des collectivités dans le soutien au développement de la lecture publique.
- Proposer de nouvelles modalités de partenariats adaptées aux réalités locales, aux pratiques culturelles actuelles des Français et aux exigences de la loi de 2021.
- Intégrer les nouveaux services proposés par le BiblioPôle dans le cadre du schéma de développement de la lecture publique.

INSCRIPTION DANS LE SCHEMA

Axe 3 : Soutenir le développement des bibliothèques et des réseaux de lecture publique

PILOTAGE

BiblioPôle – Cheffe de service

DESCRIPTION DES ACTIONS

- Intégrer la nouvelle typologie dans la représentation du territoire.
- Proposer une équité de services avec des critères communs pour tendre vers une offre de qualité à la population et gagner en lisibilité.
- Définir des modalités d'intervention adaptées aux différents niveaux d'organisation territoriale : intercommunalité ou communes (nouvelles ou pas).

PUBLICS CIBLES

- Elus des collectivités territoriales
- Bibliothécaires professionnels et bénévoles

PARTENAIRE(S)

- Elus des collectivités territoriales
- Bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental

CALENDRIER

2025-2030

MOYENS

- Équipe des bibliothécaires référents de territoire, référente réseau, équipe de direction
- Moyens financiers, matériels et immobiliers alloués par le Département pour l'ensemble des services du BiblioPôle

EVALUATION / INDICATEURS

- Vote du nouveau processus partenarial
- Nombre de collectivités adhérentes
- Structuration de la lecture publique par territoire : surface, personnel, horaires d'ouverture, budgets